

ACTION « BABY TENNIS »

L'objectif est de soutenir les clubs qui mettent en place pour la première fois une section de baby tennis.

Principe : Le club doit proposer des cours de baby tennis en proposant au minimum 10 séances. Chaque enfant doit posséder sa licence.

L'aide financière du Comité est de 400 € (le club ne peut en bénéficier qu'une fois) pour la mise en place des séances. Le Comité vous attribuera la subvention sous présentation de facture de matériel spécifique au public concerné. Cette fiche est à adresser à aurelie.bruyer@fft.fr)

Le Club

Enseignant ayant encadré les séances :

..... DEJEPS CQP

Enfants (au minimum 4)

Nom Prénom	Date de naissance	N° de licence

Dates des séances d'initiation (10 séances de 45 minutes) :

Nous attestons que les séances d'initiation ont bien été organisées aux dates et à l'attention des personnes listées ci-dessus.

Signature du Président :

Signature de l'enseignant :

Cette fiche doit être transmise avant le 30 juin 2025 avec les factures de matériel
(Le nombre de clubs est limité par saison)